

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Date de convocation : 2 janvier 2012

Présents : Criqui Jean-Marie (Maire), Moebs Jean-Paul (1^{er} adjoint), Adam Jean-Marie, Diss Richard, Hantsch Myriam, Jost Jean-Louis, Kientz Patrick, Risch Francis, Schneider Laurent, Simon Delphine

Pouvoir : /

Absents excusés : Muller Maurice

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2011 qui est adopté par le conseil.

Désignation d'un secrétaire de séance : Delphine SIMON

ORDRE DU JOUR :

1. Vente d'un terrain de construction de la commune au prix de 28 000€/are (5,83ares)
2. Nom des rues du lotissement
3. Remboursement des frais de voiries réalisés par la SIBAR pour le compte de la commune (**point ajourné**)
4. Vente de bois
5. Divers

Délibération n° DCM-001-2012

Vente d'un terrain de construction de la commune

Présentation par M. Jean-Paul MOEBS, Adjoint.

Le Maire ne prenant pas part à la discussion ni au vote.

VU la délibération du 11/10/2010 autorisant le maire à signer une promesse de vente,

VU la promesse de vente du lot n° 12 de 5,83 ares au prix de 62 380€ signée avec la SCI DAN / SIBAR en date du 21/10/2010,

VU que l'achat et la revente du terrain se feront simultanément,

VU la distribution du tract et de l'affichage informant la population de la vente du terrain,

VU la seule candidature parvenu à ce jour, à savoir M. CRIQUI Alexandre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **DÉCIDE** de vendre le terrain lot n° 12 de 5,83 ares et fixe le prix à 28 000 €/are soit 163 240€ (Prix de l'are identique aux autres lots du lotissement),
- **DÉCIDE** de l'attribuer à Mme KLEIN Isabelle et M. CRIQUI Alexandre, originaire du village, demeurant au 8 rue de la Baronne d'Oberkirch à 67000 Strasbourg.

- **CHARGE** Me BECHMANN, Notaire à Hochfelden, de la conclusion de l'acte.

- **AUTORISE** le Maire à intervenir dans l'acte de vente pour le compte de la commune de Hohatzenheim.

1 abstention

Délibération n° DCM-002-2012

8. Domaine de compétences par thème

8.3 Voirie

Dénomination de rue lotissement « Brandgarten »

Les travaux de viabilité primaire du lotissement « Brandgarten » sont arrivés à terme. Il convient à présent de procéder à la dénomination des rues nouvellement créées dans le cadre de ce lotissement. En effet, il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, les noms à donner à ces rues.

Le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** d'attribuer les noms suivant aux voies créées dans le cadre du lotissement « Brandgarten » (plan en annexe) :

Voie A : Rue du Parc,

Voie B : Rue de la Source,

Voie C : Rue du Bosquet,

Voie D : Rue du Souterrain,

Voie E : Rue du Château.

Adopté à l'unanimité

Annexe à la délibération n° DCM-002-2012



Délibération n° DCM-003-2012

Vente de bois à l'amiable

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de vendre divers lots de bois :
 - le lot n° 1 à M. DISS Richard pour un montant de 300 €,
 - le lot n° 2 à M. OLTZ Jean-Bernard pour un montant de 150 €.
- **CHARGE** le Maire à émettre des titres de recettes pour l'ensemble des lots.

Adopté à l'unanimité